

La Coalition Européenne de Villes Contre le Racisme

Le projet

La Coalition Européenne de Villes Contre le Racisme (ECCAR) a été créée en décembre 2004 dans le cadre de l'initiative entreprise par l'UNESCO d'établir une Coalition internationale des villes contre le racisme. L'objectif principal est d'établir un réseau des villes intéressées par l'échange d'expériences afin d'améliorer leurs politiques de lutte contre le racisme, la discrimination et la xénophobie. L'initiative crée un espace privilégié pour les villes estimant que les autorités locales jouent un rôle crucial dans la lutte contre le racisme du fait de leurs compétences grandissantes et de leur proximité aux citoyens. Les municipalités de 23 pays européens y ont adhéré en adoptant un plan d'action en 10 points qui propose des engagements concrets en matière de lutte contre le racisme.

Les Coalitions régionales

Europe
10. 12. 2004 /
Nuremberg

Asie et Pacifique
06.08.2006 / Bangkok

Afrique
20.09.2006 / Nairobi

Amérique Latine &
Caraïbes
27.10. 2006 /
Montevideo

Canada
01.06.2007 / Calgary

Pays Arabes
25.06.2008 /
Casablanca

Pourquoi adhérer à la Coalition?

- Marquer publiquement l'engagement de la municipalité à combattre le racisme et les discriminations
- Rendre visible et valoriser les actions déjà menées au niveau local à travers la Coalition européenne et internationale
- Elargir et compléter les actions municipales sur la base du « Plan d'action en dix points »
- Impliquer de façon systématique les citoyens et la société civile locale dans la lutte contre le racisme
- Apprendre à travers le partage des expériences avec d'autres villes membres du réseau
- Mettre en commun des ressources (humaines et financières) pour initier des actions communes innovatrices qui vont accroître l'impact et la visibilité sur le terrain

Structure

La Coalition européenne des villes contre le racisme s'est donnée la structure suivante:

Le Président/ Vice-Président.e.s

Depuis Avril 2015 M. Benedetto Zacchioli de la ville de Bologne, Italie, est en charge de la présidence de l'ECCAR.

Les Vice-Président.e.s sont :

M Danijel Cubelic (Heidelberg, Allemagne)
Mme Ana Isabel Rodríguez Basanta (Barcelona, Espagne)
Mme Dr. Ayfer Yazkan Kubal (Kadıköy, Turquie)
M Bartłomiej Ciążyński (Wrocław, Pologne)

L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale se tient au minimum annuellement. Elle est compétente pour prendre les décisions essentielles et pour élire le Comité Directeur une fois tous les quatre ans.

Le Comité Directeur

Le Comité Directeur est composé par 25 membres au maximum ayant le droit de vote: un.e représentant.e par ville provenant au maximum de 23 villes membres, et un.e représentant.e respectivement de l'UNESCO (Paris) et de la ville où le Secrétariat Administratif a son siège. Il prépare les décisions de l'Assemblée Générale et élit parmi ses membres un.e président.e et un.e vice-président.e. qui représentent la Coalition au dehors.

Le Comité Directeur établira des enjeux spécifiques pour l'activité de l'ECCAR et nommera des vice-président.e.s supplémentaires délégué.e.s pour chaque enjeu.

Le Comité Directeur se réunit régulièrement pour:

- évaluer l'implémentation du Plan d'Action sur la base des rapports présentés par les villes membres une fois tous les deux ans;
- développer les conditions, les objectifs et les activités de la Coalition;
- coordonner et encourager la collaboration entre les villes membres et la coopération ainsi que l'échange d'expériences avec des autres coalitions et réseaux régionaux contre le racisme;

- décider et préparer les conférences de la Coalition, en particulier les congrès sur l'évaluation de l'implémentation du Plan d'Action;
- prendre toutes mesures et décisions utiles favorisant la Coalition et ses objectifs.

Le Bureau

a essentiellement les tâches suivantes:

- jouer le rôle d'interlocuteur pour les villes membres et les municipalités intéressées;
- promouvoir la communication et le partage d'informations entre les villes membres;
- mener les activités ordinaires de la Coalition et du Comité Directeur;
- préparer les réunions du Comité Directeur et implémenter ses décisions;
- organiser les congrès de la Coalition.

Le Conseil Consultatif Scientifique

L'UNESCO à Paris exécute les tâches du Conseil Consultatif Scientifique, qui sont principalement:

- conseiller les villes membres de la Coalition sur la mise en œuvre du Plan d'Action;
- évaluer les mesures communales et les activités et éventuellement proposer des corrections;
- soutenir le Comité Directeur dans l'évaluation des rapports des villes membres sur leurs mesures pour la mise en œuvre du Plan d'Action et
- saisir les données nécessaires sur le racisme et la discrimination en Europe et les communiquer aux villes membres.

Qui peut adhérer à la Coalition?

L'adhésion à la Coalition européenne des villes contre le racisme est limitée aux villes et collectivités locales en Europe. Tout autre acteur intéressé par cette initiative (ONG's, associations, particuliers, chercheur.e.s, institutions privées ou publiques, etc.) est invité à contacter la présidence, le secrétariat administratif ou l'UNESCO.

Comment adhérer à la Coalition?

Pour adhérer à la Coalition européenne des villes contre le racisme, le/la maire ou un.e représentant.e autorisé.e signe un courrier adressé au secrétariat administratif de la Coalition en demandant l'admission à l'ECCAR. La ville devient membre si le Comité Directeur approuve la demande par simple majorité. La lettre doit être adressée au secrétariat administratif de la Coalition qui est situé à Potsdam (Allemagne).



European Coalition
of Cities
Against Racism



Le statut légal de la Coalition et les cotisations des villes membres

La Coalition européenne des villes contre le racisme a été officiellement enregistrée comme association selon la loi allemande sous le nom « Europäische Städtekoalition gegen Rassismus e.V. » le 21 février 2008. Le siège de l'association est situé à Potsdam (Allemagne). Les membres de l'Association sont tenus de contribuer par des cotisations annuelles fixes qui varient selon la taille des villes :

- Pour les villes de moins de 20 000 habitant.e.s – 500€
- Pour les villes jusqu'à 100.000 habitant.e.s – 1000€
- Pour les villes jusqu'à 300.000 habitant.e.s – 1500€
- Pour les villes jusqu'à 500.000 habitant.e.s – 2000€
- Pour les villes de plus de 500 000 habitant.e.s – 3000€

Pour des informations complémentaires, veuillez s'il vous plait contacter:

Bureau de l'ECCAR
c/o Stadt Heidelberg
Danijel Cubelic / Evein Obulor / Jana Christ
Eppelheimer Straße 13
D-69115 Heidelberg
Tel.: 0049 6221 58 15519
Fax.: 0049 6221 58 49160
E-Mail: office@eccar.info

Bureau de ECCAR
Ville de Heidelberg
Eppelheimer Str. 13
D-69115 Heidelberg

+49 6221 58-15519
office@eccar.info
www.eccar.info